

International Inner Wheel



STATUTS ET MANUEL

2021

International Inner Wheel

Suite 2.3 My Buro, 20 Market Street, Altrincham, Cheshire,
WA14 1PF, United Kingdom

Telephone: + 44 0161-927 3116

Email: admin@internationalinnerwheel.org

Website: www.internationalinnerwheel.org

-
Traduction informative du texte original en Anglais, qui est le seul valable
« constitution and Handbook 2021 »

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| Statuts | 4 |
| Objectifs | 4 |
| Adhésion | 4 |
| Organe Directeur | 9 |
| Election de l'Organe Directeur | 14 |
| Comités | 17 |
| Editrice | 18 |
| Finances | 19 |
| Administrateurs | 21 |
| Représentantes Nationales | 22 |
| Affiliation | 24 |
| Convention | 24 |
| Règlement Général | 26 |
| Modification des Statuts | 28 |
| Règlement standard des Clubs sans Organe Directeur National | 30 |
| Règlement standard des Districts sans Organe Directeur National | 36 |
| Manuel | 46 |

INTERNATIONAL INNER WHEEL

STATUTS

1. Les Statuts Internationaux engagent tous les membres et sont énoncés comme suit :

Le nom est "International Inner Wheel".

2. L'emblème est :



3. L'année Inner Wheel commence le 1^{er} juillet et prend fin le 30 juin.

4. L'Inner Wheel est non confessionnel et apolitique.

5. Toutes les fonctions au niveau International, National, de District et de Club ont une nomenclature commune.

6. L'anglais est la langue officielle.

OBJECTIFS

Les objectifs sont :

1. Promouvoir l'Amitié sincère.

2. Encourager l'idéal de service personnel.

3. Stimuler l'entente internationale

ADHESION

1. Au niveau International

Concerne tous les Clubs Inner Wheel

Le nombre minimum de Membres Actifs requis pour former un Club est de : 10

Les demandes d'adhésion doivent être adressées à l'administrateur de l'International Inner Wheel, accompagnées d'un engagement à se conformer aux règlements standards et à respecter les Statuts. Tous les Clubs doivent se conformer à cet engagement sauf dans le cas où celui-ci serait incompatible de quelque manière que ce soit avec la loi et les coutumes du pays.

Tous les Clubs dans des pays avec Statuts Nationaux doivent se conformer à la réglementation nationale (Bye-Laws) et l'Organe Directeur de l'International Inner Wheel doit être consulté lorsque des modifications des Statuts Nationaux sont envisagées.

L'Organe Directeur de l'International Inner Wheel doit donner son approbation si une modification de la nomenclature est envisagée.

2. Au niveau National

Un Organe Directeur National se compose de tous les Districts et Clubs situés sur son territoire. Le nombre minimum de Districts pour former un Organe Directeur National est de : **2**

3. Au niveau des Districts

Un District se compose de tous les Clubs situés à l'intérieur de ses limites. Le nombre minimum de Clubs requis pour former un District est de **4**.

4. Au niveau des Clubs

Un membre ne peut adhérer qu'à un seul Club à la fois.

Catégories de membres :

A. Actif

B. Actif honoré (membres actifs qui ont reçu une distinction pour leur dévouement exemplaire à Inner Wheel).

C. Membre d'honneur

A. Membre Actif :

L'adhésion en tant que membre actif peut être conservée ou reprise par des femmes qui ont été invitées à adhérer, à condition qu'elles aient plus de 18 ans et que la majorité des membres du club soient d'accord.

B. Membre Actif Honoré

C'est une distinction. Un club peut conférer la qualité de Membre Actif Honoré à un Membre Actif qui a rendu des services exceptionnels à l'Inner Wheel. Un tel membre conserve les droits du Membre actif à vie ou jusqu'à ce qu'il quitte l'Inner Wheel.

C. Membre d'honneur

International Inner Wheel, le conseil national, les districts et les clubs peuvent inviter des personnes éminentes qu'ils souhaitent honorer à devenir membre d'honneur. Les membres d'honneur n'ont pas de droit de vote et ne peuvent pas occuper de poste à un quelconque niveau administratif de l'organisation. Leur nombre ne devrait jamais dépasser 4.

D. Membre isolé

a) Si un Membre Actif réside dans une région d'un pays où il n'y a pas de Club Inner Wheel, l'Organe Directeur National de ce pays peut accorder le statut de Membre Isolé. La demande doit être faite à l'Organe Directeur National par son ancien Club ou District si son ancien Club a été dissout. Le paiement de la Taxe Per Capita due à l'International Inner Wheel doit être versé à cet Organe Directeur National. Un tel membre ne peut ni voter ni exercer une fonction.

b) Pays sans Organe Directeur National.

Tout Membre Actif Inner Wheel qui va habiter dans une région d'un autre pays où il n'y a pas de Club Inner Wheel a le droit d'être « Membre Isolé » sur demande adressée au Siège de l'International Inner Wheel par le Club dont il faisait partie, et moyennant paiement de la cotisation annuelle (Taxe Per Capita) à l'International Inner Wheel. Un tel membre ne peut ni voter ni exercer de fonction.

E. TRANSFERTS

Lors de circonstances exceptionnelles un Membre Actif peut demander son transfert dans un autre Club à condition que les deux Clubs soient d'accord et que le Comité de District l'autorise.

F. Membre non actif (en retrait)

Quand un membre n'est plus à même de participer, pour raison de maladie ou d'infirmité, il peut être qualifié de Membre Non Actif, plutôt que de membre « en retrait » de la vie du Club.

G. Cessation d'Adhésion

L'Adhésion active prend fin si, au 31 décembre, la cotisation annuelle n'a pas été payée, ou par exclusion pour raison grave. Le membre concerné a le droit de réponse. La décision pour exclure un membre pour raison grave doit être acceptée par les deux tiers des membres du club, par vote secret, et soumis pour approbation au Comité Exécutif du District ou au Comité Exécutif de l'IIW, en cas de club non-districté. Le comité exécutif du club informera le membre concerné au moins 30 jours à l'avance de sa décision, à l'aide d'une lettre recommandée, envoyée à sa dernière adresse connue. Aucune décision définitive ne peut être prise sans effort de conciliation. Tout membre Inner Wheel qui s'adresse à un tribunal sans avoir épuisé les dispositions prévues pour de tels griefs au sein de l'Inner Wheel peut être exclu de tout club.

Choix du nom du Club

Quand un nouveau Club Inner Wheel est formé, les membres du nouveau Club peuvent choisir un nom géographiquement acceptable, mais doivent le faire approuver par l'International Inner Wheel.

ORGANE DIRECTEUR INTERNATIONAL

Une candidate à un poste de l'IIW, en étant élue ou présentée, ne peut avoir en même temps une autre fonction officielle dans l'Inner Wheel. Aucune Past Présidente Internationale ne devra être présentée comme candidate pour l'Organe Directeur International.

1- L'Organe Directeur International est constitué par les Membres du Bureau et les Directeurs du Board.

A. Membres du Bureau

La Présidente

La Vice-Présidente

L'Immédiate Past-Présidente

La Trésorière

La Présidente de la Commission des Statuts

Ces membres forment le Comité Exécutif et disposent chacun d'1 voix. De plus la Présidente a une voix prépondérante. Quorum du Comité Exécutif : 3 membres.

B. Directeurs du Board

Il y a 16 Directeurs du Board. Chaque Directeur du Board a 1 voix lors des votes.

TACHES de l'Organe Directeur International

- 1) Conformément aux Statuts, l'O.D. contrôle et gère les affaires et les fonds de l'IIW et, sous réserve de ces dispositions, peut ordonner ses propres procédures mais sur ces sujets importants, chaque Club, District ou Organe Directeur National peut faire appel contre une décision lors d'une Convention- Quorum - 75 % de l'Organe Directeur International.

- 2) L'O.D.I. doit avoir juridiction sur les Clubs non-districtés et sur les Districts, où il n'y a pas d'Organe Directeur National.

2- L'Organe Directeur International sera élu comme suit :

A. Membres du Bureau (*Officers*)

a) Présidente

Conditions d'éligibilité :

Doit avoir été, à un moment donné, Présidente d'un Organe Directeur National, Directeur du Board de l'I.I.W. ou Membre du Board ou Trésorière Internationale.

-Candidature :

Un Comité de District d'un Organe Directeur National peut présenter la candidature d'un membre dûment qualifié pour les fonctions de Présidente. Ne peuvent être acceptées que les candidatures présentées par les Comités de District de l'Organe Directeur National dont font partie les membres candidates.

-Vote :

Par vote électronique, chaque Club ayant droit à une voix.

- Durée du mandat :

La **Présidente** restera en fonction pendant un an seulement et ne pourra plus jamais exercer cette fonction.

L'**immédiate Past-Présidente, la Présidente et la Vice-Présidente** ne doivent pas être membres de l'International Inner Wheel du même pays ou du même Organe Directeur National.

b) Vice-Présidente

- Conditions d'éligibilité

Doit avoir été, à un moment donné, Présidente d'un Organe National, Directeur du Board de l'I.I.W., Membre du Board ou Trésorière Internationale.

- Candidatures :

Un Comité de District d'un Organe Directeur National peut nommer un membre dûment qualifié pour la fonction de Vice-Présidente. Ne peuvent être acceptées que les candidatures présentées par les Comités de District de l'Organe Directeur National dont font partie les membres candidates.

- Vote :

Par vote électronique, chaque Club ayant droit à une voix.

- Durée du mandat :

La Vice-Présidente restera en fonction pendant un an seulement et ne pourra plus jamais exercer cette fonction.

c) Trésorière

- Conditions d'éligibilité

Doit avoir été Trésorière d'un Organe Directeur National ou d'un District et avoir été membre d'un Organe National pendant au moins un an au moment de sa candidature.

- Candidature :

Un Comité de District d'un Organe Directeur National peut nommer un membre dûment qualifié pour la fonction de Trésorière. Ne peuvent être acceptées que les candidatures présentées par les Comités de District de l'Organe Directeur National dont font partie les candidates.

- Vote :

Par vote électronique, chaque Club ayant droit à une voix.

- Durée du mandat :

La Trésorière peut exercer ses fonctions pendant un maximum de 3 années consécutives seulement mais devra être présentée et réélue chaque année et ne pourra plus exercer cette fonction.

- Fonctions de la Trésorière :

Elle doit être compétente en informatique, savoir utiliser des logiciels de comptabilité et des tableurs, savoir faire des opérations bancaires en ligne, lire les budgets prévisionnels afin d'assurer la continuité des paiements des fournisseurs, préparer les budgets, assurer l'intégrité financière de l'organisation et travailler en étroite collaboration avec le comptable et le comptable/commissaire aux comptes sur une base hebdomadaire.

d) Présidente de la Commission des Statuts

- Conditions d'éligibilité :

Doit avoir été un ancien membre de l'Organe Directeur International.

- Candidatures :

Un Comité de District d'un Organe Directeur National peut présenter la candidature d'un membre dûment qualifié pour la fonction de Présidente de la Commission des Statuts. Ne peuvent être acceptées que les candidatures présentées par les Comités de District d'un Organe Directeur National, dont font partie les candidates.

- Vote : par vote électronique, chaque Club ayant droit à une voix.

- Durée du mandat :

Elle peut exercer ses fonctions pendant un maximum de 3 année consécutif seulement mais devra être présentée et réélue chaque année et ne pourra plus exercer cette fonction.

B. Directeurs du Board

- Conditions d'éligibilité :

Il faut être Past-Représentante Nationale ou Past-Présidente d'un Organe Directeur National pour être candidate à l'élection de Directeur du Board de l'Organe Directeur de l'I.I.W.

- Candidatures :

Un Comité de District d'un pays avec Organe Directeur National ou une Représentante Nationale élue peuvent présenter la candidature d'un membre dûment qualifié pour le poste de Directeur du Board.

- Vote :

Par vote électronique.

Les Directeurs du Board seront élus en même temps que les Membres du Bureau (Officers).

Chaque Club disposera de **16 votes** qui devront s'appliquer à des candidates de pays différents.

Dans le cas ou il y aurait plus de 16 candidates, chaque Club devra impérativement voter pour 16 candidates choisies dans la liste.

Un bulletin de vote électronique ne doit comporter que 16 candidates au total.

Tout bulletin de vote électronique comportant plus, ou moins de 16 noms sera déclaré nul.

-Durée du Mandat:

Un Directeur du Board peut occuper cette fonction pendant deux années mais doit être élu annuellement.

Un membre Inner Wheel élue ou nommée à un poste au niveau de l'Organe Directeur National, au niveau du District ou d'un Club, ou qui est I.P.P ou I.P.G. ne peut remplir en même temps une fonction au niveau de l'Organe Directeur International.

3. Réunions

A- Année sans Convention :

Une réunion de l'O.D.I. se tiendra annuellement.

B- Année de Convention :

Une deuxième réunion de l'Organe Directeur se tiendra la veille de la Convention.

L'O.D.I. peut faire passer une résolution sur des sujets urgents entre deux réunions. Une copie écrite de cette résolution sera envoyée à chaque membre de l'Organe Directeur qui donnera son avis favorable ou défavorable par écrit à l'Administrateur de l'I.I.W. La décision doit être prise par une majorité de 75% des votants. Cette procédure doit être faite à l'initiative du Comité Exécutif International.

ELECTION DE L'ORGANE DIRECTEUR NTERNATIONAL

1A- Comité Exécutif :

La procédure pour l'élection de la Présidente, Vice-Présidente, Trésorière et de la Présidente de la Commission des Statuts à l'Organe Directeur International est la suivante :

Les candidatures doivent être présentées à l'Organe Directeur National par les Comités de District auxquels les candidates appartiennent avec le consentement des intéressées. Dans le cas où 2 ou plusieurs candidatures seraient présentées pour un même poste par les Comités de District d'un même Organe Directeur National,

une élection interne devra être organisée par celui-ci. L'Organe Directeur National devra informer les Comités de District du résultat de cette élection Interne.

1B. Directeurs du Board :

La procédure pour l'élection de Directeur du Board à l'Organe Directeur de l'International Inner Wheel est la suivante :

Candidatures :

Un District qui a un Organe Directeur National peut présenter une candidate pour la fonction de Directeur du Board. Dans le cas où 2 ou plusieurs candidatures seraient présentées pour cette fonction par les Comités de District d'un même Organe Directeur National, celui-ci devra organiser une élection interne. L'Organe Directeur National devra informer les Comités de District du résultat de cette élection Interne.

a- Dans le cas d'un pays districté sans O.D.N. mais qui a une Représentante Nationale, un Comité de District peut présenter une candidate au poste de Directeur du Board. Si 2 ou plusieurs candidatures sont présentées par les Comités de Districts d'un même pays, la Représentante Nationale doit organiser une élection interne. La Représentante Nationale doit alors informer le Comité de District du résultat de cette élection interne.

b- Les Comités de District doivent remplir les formulaires pour toutes les candidatures aux fonctions de membre du Bureau de l'O.D.I. et de Directeur du Board et les adresser au Siège de l'International Inner Wheel au plus tard le 30 Septembre.

3 - Une liste des candidates, avec une brève description des fonctions assumées sera envoyée à tous les Club. Le vote enregistré devra parvenir au Siège de l'International Inner Wheel au plus tard le 31 mars sinon il sera déclaré non valable. Tout vote provenant d'un Club qui n'aura pas payé sa cotisation per-capita, sera déclaré nul et non avenu.

4- Dans le cas où 2 candidates obtiendraient le même nombre de voix, la Présidente aura une voix prépondérante.

5- En cas de décès, handicap ou disqualification d'une candidate pendant l'élection au poste de Directeur du Board, l'élection aura lieu comme prévu. La candidate suivante qui aura obtenu le plus grand nombre de voix sera déclarée comme élue à la fonction de Directeur du Board à la place de la candidate décédée, handicapée ou disqualifiée.

6- Le résultat des élections aux fonctions de Présidente, Vice-Présidente, Trésorière, Directeurs du Board et Éditrice de l'International Inner Wheel sera transmis en même temps à tous les Organes Directeurs Nationaux et aux Clubs non-Districtés.

7- En cas de vacance de la fonction de **Présidente**, la Vice-présidente assurera cette fonction pour terminer l'année, ce qui ne l'empêchera pas d'accepter que sa candidature soit présentée et d'être élue Présidente.

Vice-Présidente, l'Organe Directeur International pourra nommer un successeur dûment qualifié pour terminer l'année, ce qui ne l'empêchera pas d'accepter que sa candidature soit présentée et qu'elle soit élue Vice-Présidente.

Trésorière, L'Organe Directeur International désignera un successeur dûment qualifié pour terminer l'année.

Présidente de la Commission des Statuts, l'Organe Directeur International pourra nommer une suppléante pour terminer l'année.

Directeur du Board la position restera vacante jusqu'au 30 juin.

COMITÉS

1. Comité Exécutif

Fonctions du comité exécutif

- a) Le Comité Exécutif se compose de la Présidente, de la Vice-Présidente, de l'Immédiate Past Présidente, de la Trésorière et de la Présidente de la Commission des Statuts.
- b) Le Comité Exécutif assure la gestion générale des affaires courantes et des fonds de l'International Inner Wheel au nom de l'Organe Directeur International.
- c) Le Comité Exécutif arbitre au nom de l'O.D.I. si la médiation a échoué à tous les autres niveaux administratifs (Club, District et Organe Directeur National) et une décision finale est appliquée.

2- Commission des Statuts

La Commission des Statuts est composée de la Présidente de la Commission des statuts, de la Présidente Internationale, et de la Vice-Présidente de l'International Inner Wheel.

3- Comité de la Convention

Le Comité de la Convention est composé d'une Présidente, désignée ici comme Coordinatrice de la Convention, qui sera nommée par l'Organe Directeur parmi les membres nommés par le pays hôte au moment où il pose sa candidature, de la Vice-Présidente et de la Trésorière internationales ex officio, et d'autres membres nommés conformément au plan de la Convention. En outre, la Présidente internationale de l'année de la Convention sera membre du Comité pendant cette année.

ÉDITRICE/ MEDIA MANAGER

L'Editrice/Média Manager n'est pas membre du Comité Exécutif, mais peut être invitée en tant qu'observatrice, lorsque c'est nécessaire, à assister aux réunions du Comité Exécutif International ou aux réunions de l'Organe Directeur International et à la Convention triennale avec les mêmes avantages qu'un Directeur du Board, y compris le paiement des frais engagés pour participer à ces réunions.

- Conditions d'Éligibilité :

Doit avoir été Editrice d'un Organe Directeur National ou d'un District pendant au moins un an au moment de sa candidature.

- Candidatures :

Tout Comité de District peut présenter une candidate dûment qualifiée pour les fonctions d'Éditrice.

- Vote :

Par vote électronique, chaque Club ayant droit à une voix.

- Durée du mandat :

L'Éditrice peut rester en fonction pendant un maximum de trois années consécutives mais doit être réélue chaque année.

- En cas de vacance le Board désignera un successeur qualifié pour terminer l'année.

Fonctions de l'Éditrice / Responsable Médias

Elle est responsable du site Internet de l'IIW, de la production médiatique et des documents promotionnels. Elle doit donc posséder des compétences informatiques et rédactionnelles avancées, une expertise dans les technologies modernes, les logiciels graphiques, la publication assistée par ordinateur et la mise en page.

FINANCES :

L'exercice financier de l'International Inner Wheel commence le 1^{er} juillet et prend fin le 30 juin.

1 - Cotisation

Chaque Club versera à l'IIW une cotisation per capita pour chaque membre telle qu'elle est déterminée de temps à autre par la Convention ou, si dans les années intermédiaires, l'inflation de la livre sterling rend nécessaire une augmentation de la taxe per capita, l'Organe Directeur est autorisé à augmenter la taxe per capita selon le pourcentage d'augmentation de l'index

du coût de la vie au Royaume Uni, sans pouvoir toutefois dépasser 5%. Toute proposition de modification de la taxe per capita lors d'une Convention devra être soumise par écrit à tous les Clubs au moins quatre mois avant la Convention.

2 - Dépenses

Les dépenses pour le fonctionnement de l'Organe Directeur de l'International Inner Wheel seront prélevées sur les fonds de l'International Inner Wheel. Ces dépenses doivent être autorisées par le Comité Exécutif de l'International Inner Wheel.

3 - Vérification des Comptes

Un Commissaire aux Comptes compétent, nommé annuellement par le Board sera chargé de vérifier les Comptes de l'International Inner Wheel. Copies de ces Comptes seront envoyées à tous les Clubs avec le PV de la réunion de l'Organe Directeur International.

4 - Paiements

Tout paiement provenant des fonds de l'International Inner Wheel peut être effectué par chèque, virement, prélèvement automatique ou virement bancaire avec l'autorisation écrite et la signature de deux membres du Comité Exécutif International Inner Wheel.

ADMINISTRATEURS

L'Organe Directeur International a le pouvoir de constituer une Société à Responsabilité Limitée au nom de l'International Inner Wheel, de détenir un bien immobilier et d'autres investissements ou actifs pertinents y compris et sans limitation des Obligations d'Etat et des titres de placement, selon les décisions qui seront prises par l'Organe Directeur International de temps à autre.

Les investissements à caractère spéculatif ne sont pas autorisés.

Il appartient à l'Organe Directeur International de nommer 2 Administrateurs qui seront investis de la responsabilité des biens de l'International Inner Wheel.

- 1- Au nom de tous les membres Inner Wheel les Administrateurs seront responsables de la gestion générale des biens qui leur ont été confiés et feront procéder aux réparations et transformations importantes quand elles sont nécessaires.
2. L'Organe Directeur International indemniserà les Administrateurs de tous les frais, dettes, réclamations et demandes de paiement présentés par eux au titre d'Administrateur.
3. L'Organe Directeur International a le pouvoir de nommer ou de congédier les Administrateurs.
4. Un Administrateur doit être un Past-Membre du Board/ Past-Directeur du Board l'un de Grande Bretagne et d'Irlande et l'autre d'un autre pays.

REPRESENTANTES NATIONALES

Une Représentante Nationale peut être élue par tout pays ayant un ou plusieurs Districts comportant quatre Clubs ou plus, qui fonctionnent comme District depuis au moins 2 ans. Les districts nouvellement créés après la division ou la dissolution d'un district peuvent nommer des membres qualifiés et participer à l'élection d'une représentante nationale dans leur pays.

Conditions d'éligibilité

1-Pour les pays districtés sans Organe Directeur National

Doit être ou avoir été Suppléante de la Représentante Nationale, être ou avoir été **PAST Gouverneur** de District, Vice-Gouverneur, Secrétaire ou Trésorière de District, au moment où elle est candidate et élue. Une suppléante qualifiée doit être élue en même temps que la Représentante Nationale. En cas de vacance la Suppléante de la Représentante Nationale assumera la fonction de Représentante Nationale et le ou les Comités de District du pays concerné éliront une suppléante dûment qualifiée pour terminer l'année.

2-Pour les pays ayant un Organe Directeur National

La candidate doit être ou avoir été une Suppléante de la Représentante Nationale, **PAST Gouverneur** de District, Vice-Gouverneur, Secrétaire ou Trésorière de District au moment où elle est candidate et élue. Et avoir fait partie de l'Organe Directeur National pendant au moins un an au moment de sa candidature. Une suppléante dûment qualifiée doit être élue en même temps que la Représentante Nationale.

En cas de vacance, la Suppléante de la Représentante Nationale assumera la fonction.

L'Organe Directeur National concerné doit élire une Suppléante de la Représentante Nationale dûment qualifiée pour terminer l'année.

Candidatures :

Chaque District peut présenter seulement une Représentante Nationale et une Suppléante. Les candidatures, avec l'accord des candidates, doivent être envoyées par écrit à l'Organe Directeur National ou à la Représentante Nationale (s'il n'y a pas d'Organe Directeur National) avant le 31 octobre. Dans le cas où 2 ou plusieurs candidates seraient proposées par les Districts d'un même pays il faudra les départager par une élection interne.

L'Organe Directeur National ou la Représentante Nationale enverra à tous les Clubs une liste des candidates avec description succincte des différents postes qu'elles ont occupés auparavant, avec un bulletin de vote et une enveloppe pour le retour de ce courrier qui devra se faire avant le 15 février.

Vote :

Tous les Clubs du pays concerné doivent voter pour élire leur Représentante Nationale ainsi que sa Suppléante. Le vote se fait par correspondance chaque Club ayant une voix. L'élection se fait à la majorité simple.

Durée du mandat :

La Représentante Nationale peut occuper ce poste pendant une durée de deux années mais doit être réélue annuellement avant le 31 mars.

Devoirs de la Représentante Nationale :

La Représentante Nationale est le lien entre le District et l'Organe Directeur de l'International Inner Wheel, elle reçoit et envoie tous les documents. Il est essentiel qu'elle parle couramment la langue officielle de l'Inner Wheel : la langue anglaise.

Dans un pays sans organe Directeur National la Représentante Nationale

n'intervient pas dans le fonctionnement du district. Une Représentante Nationale ne doit occuper en même temps une autre fonction au niveau du Club ou du District. La fonction de représentante nationale permet d'accéder au poste de directeur du Board.

AFFILIATION

Un Club Inner Wheel, ou un District ou un Organe Directeur National ne peut s'affilier à d'autres organisations (c'est-à-dire devenir membre) car il ne peut lier ses membres à des Statuts ou des décisions sur lesquels il n'a aucun contrôle. Mais ceci n'empêche pas un membre individuel d'adhérer à d'autres organisations.

CONVENTIONS

1. Les Conventions Internationales se tiendront à des intervalles d'au moins trois ans dans un lieu où selon l'avis de l'Organe Directeur International, les Déléguées Votantes de tous les pays participants à l'Inner Wheel pourront avoir libre accès. L'Organe Directeur International fixera le lieu de la Convention.

2. Travaux de la Convention :

A. Présentation par l'Organe Directeur International du Rapport Officiel et de l'État Financier dûment vérifié par le Commissaire aux Comptes.

B. Fixation du montant de la taxe *per capita* à verser à l'International Inner Wheel.

- C. Examen des modifications et ajouts aux Statuts Internationaux et prise des mesures appropriées.
- D. Examen des modifications ou ajouts aux Règlements standards des Districts et aux Règlements standards des Clubs et prises des mesures appropriées.
- E. Examen des sujets d'intérêt général pour l'I.I.W.

3 Chaque pays envoyant des Déléguées Votantes à la Convention décide comment seront pris en charge les frais de ces Déléguées.

4. Chaque Club, chaque Comité de District et chaque Organe Directeur National a le droit d'envoyer une Déléguée Votante et de nommer une suppléante en cas de vacance.

Chaque Membre du Comité Exécutif International (Officers), chaque Directeur du Board, chaque Représentante Nationale et chaque Past-Présidente de l'I.I.W. est Déléguée Votante.

Si les responsables citées ci-dessus ne sont pas représentées elles peuvent désigner comme mandataire (Proxy) à condition qu'elles aient été élues Déléguées Votantes à la Convention, une Représentante Nationale, une Past-Représentante Nationale, un Past-Directeur du Board, une Déléguée Votante d'un Comité de District ou la Mandataire Officielle de l'I.I.W. La Mandataire Officielle de l'I.I.W. doit suivre strictement les directives données, mais les autres mandataires peuvent voter à discrétion si on les y autorise. Toute Déléguée votante, autre que la Mandataire Officielle de l'I.I.W. ne doit pas détenir plus de 70 mandats. Tout membre Inner Wheel peut assister à la Convention comme observateur mais seules les Déléguées Votantes pourront participer aux travaux.

5. Vote

Chaque proposition ou amendement soumis au vote pour modifier les Statuts doit être adoptée à la majorité des 2/3 des Membres votant en personne ou par procuration. Toutes les autres motions sont adoptées à la majorité simple.

6. Traduction

Chaque pays ou District qui envoie des Déléguées à une Convention peut demander une traduction simultanée des sessions de travail de la Convention dans sa langue ou dans une langue de son choix. Dans ce cas le pays ou le District demandeur devra prendre en charge le coût de cette traduction.

REGLEMENT GENERAL

1. La Présidente Internationale, la Vice-Présidente ou si des circonstances exceptionnelles l'exigent, une Past Présidente Internationale pourra présider la Convention sur proposition du Comité Exécutif de l'I.I.W., ratifiée à la majorité simple lors de la réunion de l'Organe Directeur International qui se tiendra la veille de la Convention.

2. Seules les Déléguées Votantes participent aux travaux, sauf pour la présentation des propositions. Une Déléguée Votante peut désigner un autre membre I.W. pour présenter une proposition et répondre à sa place, mais ne peut déléguer d'autres droits et responsabilités.

3. Toutes les Déléguées Votantes doivent s'adresser à la Présidente.

4. Les Déléguées Votantes ne doivent pas s'écarter du sujet traité.

5. Si 2 Déléguées Votantes ou plus se lèvent en même temps pour prendre la parole, la Présidente désignera celle qui parlera en premier.

6. Chaque proposition doit être présentée par le Club, le District ou l'Organe Directeur National qui la soumet, ou par leurs mandataires dûment désignées.

7. Toute proposition doit être soutenue avant d'être discutée.

8. La Déléguée Votante qui présente une proposition ne peut parler plus de trois minutes.

9. Les autres Déléguées Votantes prenant la parole au sujet d'une proposition ne peuvent parler plus de deux minutes.

10. La déléguée Votante qui a présenté une proposition a un droit de réponse mais ne peut pas parler plus de trois minutes.

11. Aucune Déléguée Votante ne peut présenter ou soutenir plus d'un amendement à chaque proposition, sauf si elle agit en tant que mandataire.

12. Tout amendement doit se rapporter à la proposition pour laquelle il a été proposé.

13. Tout amendement doit être proposé et soutenu avant d'être discuté.

14. La Déléguée Votante qui propose un amendement ne peut parler plus de trois minutes.

15. Toute autre Déléguée Votante prenant la parole au sujet d'un amendement proposé ne peut parler plus de deux minutes.

16. La Déléguée Votante ayant proposé l'amendement a un droit de réponse mais ne peut parler plus de deux minutes.

17. Toute proposition visant à modifier les Statuts doit obtenir la majorité des deux tiers pour être adoptée.

18. Toutes les autres motions générales sont adoptées à la majorité simple. En cas de partage égal des voix, celle de la Présidente de séance de vote est prépondérante.

MODIFICATION DES STATUTS

1. L'Organe Directeur International, les Organes Directeurs Nationaux, les Comités de District et les Clubs peuvent soumettre des propositions de modification des Statuts à la date requise. Les Clubs peuvent seulement soumettre des propositions de modifications des Statuts, si celles-ci ont d'abord été soumises à leur Comité de District, qui doit vérifier si la présentation et la formulation sont correctes.

Les Clubs Non Districtés doivent soumettre leurs propositions à l'I.I.W. qui doit vérifier si la présentation et la formulation sont correctes.

2. Les propositions et amendements concernant les Clubs et Districts où il n'y a pas d'Organe Directeur National ne seront acceptés que s'ils viennent de ces Clubs et Districts et de l'Organe Directeur International. Seuls ces Clubs et Districts où il n'y a pas d'Organe Directeur National voteront ces propositions et amendements.

3. Toutes les propositions visant à modifier les Statuts doivent parvenir au Siège de l'I.I.W. au moins 18 mois avant la Convention.

a) Ces propositions DOIVENT être soutenues.

b) La Déléguée Votante qui présente une proposition ne peut pas également la soutenir.

c) Les propositions présentées par l'Organe Directeur de l'I.I.W. au nom de tous les membres, ne nécessitent pas un soutien séparé, car elles doivent être approuvées par l'Organe Directeur International avant leur présentation.

4. Les Amendements à ces propositions doivent parvenir au Siège de l'International Inner Wheel au moins 6 mois avant la Convention.

5.a) En cas d'urgence, et à condition qu'une notification écrite ait été faite au moins 30 jours à l'avance, ces Statuts peuvent être modifiés

au cours d'une réunion de l'O.D.I. à laquelle assiste un quorum de 75% des Membres de l'Organe Directeur, et qui adopte une résolution avec une majorité de 75% des personnes présentes. Ces changements entreront immédiatement en vigueur pour une période ne dépassant pas deux ans et seront ratifiés ou rejetés lors d'une Convention Internationale, faute de quoi ils deviendront caducs.

b) En cas d'urgence et si le délai de 30 jours ne peut être respecté, ces Statuts peuvent être changés lors d'une réunion de l'O.D.I. réunissant un quorum de 75% des Membres de l'Organe Directeur, par une résolution qui devra être adoptée par une majorité de 75% des personnes présentes. De tels changements ne seront valables que jusqu'à la prochaine réunion de l'O.D.I.

Conservation de tous les bulletins de vote :

Après la Convention, tous les bulletins de vote doivent être retournés au siège de l'I.I.W. et gardés jusqu'à la fin de la Convention suivante (3 ans), lorsque les bulletins de vote de la Convention précédente doivent être détruits.

En cas de désaccord, la Présidente de la Commission des Statuts prendra la décision finale.

STATUTS D'UN ORGANE DIRECTEUR NATIONAL

Les pays ayant un O.D. National peuvent établir des statuts nationaux, de District et de Club.

Ces Statuts sont basés sur les Statuts de l'I.I.W. mais permettent aux membres de jouir de leur qualité de membre selon les coutumes et traditions de leur propre pays. Les Bye Laws et toute modification des Bye Laws existants doivent être approuvés par l'I.I.W. avant d'être mis en application. La section correspondante des Statuts de l'I.I.W. doit être prise comme référence pour les points qui ne sont pas mentionnés dans ces Bye Laws.

Rèlements Standards des Clubs

1. Nom

Le Club doit porter le nom : « Inner Wheel Club de »

2. Le Club comprend les Membres Actifs, les Membres Actifs Honorés et les Membres d'Honneur.

A. L'Organe Directeur du Club

Les membres de l'Organe Directeur du Club seront élus par tous les Membres Actifs et Actifs Honorés du Club.

a) Membres du Bureau (Officers) :

Présidente

Vice-Présidente(s)

Immédiate Past-Présidente

Secrétaire ou Secrétaire-Trésorière

Trésorière

b) Autres Membres :

Correspondante

Responsable des Relations Internationales

c) Pas plus de six autres membres

a), b), et c) forment le Comité Exécutif (l'Organe Directeur) du Club.

3. Conditions d'éligibilité

Présidente et Vice-Présidente :

Doivent avoir siégé au Comité Exécutif pendant au moins 1 an au moment de leur entrée en fonction.

4. Candidatures

Les membres du Club peuvent présenter la candidature de membres répondant aux conditions d'éligibilité, avec leur consentement, pour les fonctions suivantes :

Membres du Bureau.

Correspondante.

Responsable des Relations Internationales.

Pas plus de six autres Membres du Comité Exécutif.

Déléguées Votantes au Comité de District et leurs suppléantes.

Les candidatures pour les fonctions précitées doivent parvenir par écrit à la Secrétaire au moins sept jours avant la réunion au cours de laquelle auront lieu les élections. Cette réunion doit se tenir avant le 31 mars. Les Membres du Club doivent désigner et élire (avec son consentement) une Déléguée Votante à la Convention de l'International Inner Wheel lorsque celle-ci va avoir lieu et désigner une suppléante.

5. La Présidente

A. La Présidente doit être proposée et élue pour un mandat d'1 an. Dans des circonstances exceptionnelles une deuxième année peut être accordée. (L'autorisation doit être demandée au Comité de District).

Les Clubs non-Districtés doivent adresser leur demande directement au Siège de l'I.I.W. Si la Présidente Fondatrice d'un nouveau Club le désire, elle peut avec l'accord de son Club, rester une année complète en plus de l'année écourtée qui suit immédiatement la formation du Club.

B. En cas de vacance la Vice-Présidente prendra la succession.

C. La Présidente doit :

- a) Présider toutes les réunions du Club.
- b) En tant que Présidente de l'Exécutif, superviser tous les travaux et activités du Club.

6. Vice-Présidente(s) : elle(s) doit(vent)

- A. Etre proposée(s) et élue(s) chaque année, leurs mandats ne pouvant être renouvelés plus de 2 années consécutives.
- B. Remplacer la Présidente si nécessaire.
- C. En cas de vacance, le Club doit élire un ancien membre ou un membre actuel du Comité Exécutif pour remplir la fonction.

7. Secrétaire

- A. La Secrétaire doit être proposée et élue pour un mandat d'1 an, mais sera rééligible annuellement pour une durée maximum de 3 années consécutives.
- B. En cas de vacance, le Comité Exécutif désignera une remplaçante.
- C. La Secrétaire doit :
 - a) Envoyer les convocations aux réunions.
 - b) Garder le compte-rendu des réunions.
 - c) Préparer le rapport annuel.
 - d) S'occuper avec diligence de toute la correspondance générale.

8. Trésorière

- A. La Trésorière doit être proposée et élue pour un mandat d'1 an, mais sera rééligible annuellement pour une durée maximum de 3 années consécutives.
- B. En cas de vacance, le Comité Exécutif désignera un successeur.
- C. La Trésorière doit :

- a) Recevoir toutes les rentrées d'argent.
- b) Veiller sur les fonds du Club.

9. Immédiate Past-Présidente

L'Immédiate Past Présidente ne pourra ni être élue à une charge du Club ni siéger au Comité Exécutif pendant l'année qui suit sa période de fonction d'Immédiate Past-Présidente.

10. Correspondante du Club et Responsable des Relations Internationales

A. Doivent être proposées et élues pour un mandat d'un an mais sont rééligibles annuellement pour une durée maximum de trois années consécutives.

B. En cas de vacance, le Comité Exécutif du Club désignera une remplaçante.

11. Autres Membres du Comité Exécutif

A. Tous les autres Membres du Comité Exécutif seront proposés et élus pour un an mais peuvent être réélus pour une période maximale de deux années consécutives.

B. En cas de vacance le Comité Exécutif désignera un autre Membre du Club pour terminer l'année.

12. Déléguées Votantes au Comité de District

A. Les Déléguées Votantes doivent avoir siégé au Comité Exécutif de leur Club pendant au moins un an à la date de présentation de leur Candidature.

B. Elles ne peuvent remplir leur fonction plus de trois années consécutives, à moins qu'elles ne soient élues au Comité Exécutif du District.

C. En cas de vacance, le Club désignera une remplaçante dûment qualifiée.

13. Adhésion des membres dans les Clubs

Ainsi qu'il est énoncé dans les Statuts de l'International Inner Wheel (au paragraphe : ADHESION : 4 A B C)

Membre Actif – Membre Actif Honoré – Membre d'Honneur.

14. Réunions

A. Réunions du Comité Exécutif : aussi souvent qu'elles sont jugées nécessaires. Des réunions spéciales peuvent être demandées par la Présidente ou par deux membres du Comité.

B. Réunions du Club : aussi souvent que les membres le désirent. Des réunions spéciales peuvent être demandées par la Présidente ou à la requête d'au moins 20% des membres et avec un délai d'au moins 48 heures.

C. Une Assemblée Générale Annuelle doit être organisée avant le 30 juin.

15. Vote

A. Le vote pour les élections se fera par scrutin.

B. En toutes autres occasions, le vote se fera à main levée, sauf dans le cas où un tiers au moins des membres présents et ayant le droit de vote demande de procéder autrement.

C. En cas de partage des voix, la voix de la Présidente sera prépondérante.

D. Les procurations ne seront pas admises.

16. Quorum

A. Réunion du Comité Exécutif – 4 membres dont 2 au moins font partie du Bureau.

B. Réunion du Club – 20% des membres du Club.

17. Finances et vérification des comptes.

A. L'exercice financier court du 1^{er} Juillet au 30 Juin.

B. Cotisations

Tous les membres paient au 1^{er} juillet une cotisation annuelle dont le montant a été accepté par le Club. Tout membre n'ayant pas réglé sa cotisation dans les trois mois recevra une notification écrite de la Secrétaire. Les nouveaux membres adhérant en cours d'année peuvent bénéficier d'une réduction de leur cotisation si le Comité Exécutif le juge bon.

C. Dépenses

Les dépenses nécessaires pour mener à bonne fin les activités du Club seront prélevées sur les fonds du Club.

D. Paiements

Tout paiement prélevé sur les fonds du Club sera effectué par chèque, par virement, prélèvement, transfert bancaire ou opération bancaire en ligne signé par un des Membres du Bureau du Club (Officer) suivants : la Présidente, la Trésorière ou la Secrétaire avec l'accord d'un autre Membre du Bureau du Club (Officer).

E. Vérification des comptes

Les comptes du Club seront vérifiés et des copies distribuées aux membres au moins 4 jours avant l'Assemblée Générale annuelle.

18. Démission

La lettre de démission doit être adressée à la Secrétaire du Club un mois avant sa prise d'effet et au plus tard à la fin du mois de mai. La cotisation et toute autre somme due au Club devront être versées jusqu'à la fin de l'année au cours de laquelle la démission prend effet.

REGLEMENT STANDARD DES DISTRICTS

1. NOM

Le Comité est désigné sous le nom de « Comité de District Inner Wheel n°... », le numéro lui étant donné par l'International Inner Wheel qui en définit également le territoire.

2. ORGANE DIRECTEUR

L'Organe Directeur du District est le Comité de District **A+B+C** : **A. Membres du Bureau (Officers)**

Gouverneur.

Vice-Gouverneur(s).

Immédiate Past-Gouverneur.

Secrétaire.

Trésorière.

B. Membres de droit habilités à voter (Ex-Officio members)

Présidente ou Déléguée à l'Extension si élue.

Présidente ou Responsable des Relations Internationales.

Editrice.

Responsable Internet

C. Déléguées Votantes des Clubs

Deux Déléguées Votantes de chaque Club ou leurs suppléantes.

Une Déléguée supplémentaire peut être élue par les Clubs ayant au moins 51 membres actifs et actifs honorés.

A et B forment le Comité Exécutif du District .

3. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Gouverneur :

Doit avoir siégé au Comité Exécutif de District pendant au moins un an à la date de la présentation de sa candidature et avoir été également membre du Bureau d'un Club. Il ne doit pas être du même Club que le Vice-Gouverneur ou l'Immédiate-Past-Gouverneur.

Vice-Gouverneur :

Doit avoir siégé au Comité Exécutif de District pendant au moins un an à la date de la présentation de sa candidature et avoir également été membre du Bureau d'un Club. Il ne doit pas être du même Club que le Gouverneur ou l'Immédiate Past-Gouverneur.

Secrétaire et Trésorière :

Doivent avoir siégé à un Comité de District pendant au moins un an à la date de la présentation de sa candidature.

Présidente ou Déléguée à l'Extension :

Doit avoir siégé comme membre du Bureau d'un Comité de District pendant au moins un an à la date de la présentation de sa candidature.

Présidente ou Responsable des Relations Internationales :

Doit avoir siégé à un Comité de District et avoir été membre du Comité des Relations Internationales du District, lorsqu'il en existe un, pendant au moins un an à la date de la présentation de sa candidature.

Éditrice :

Doit avoir siégé à un Comité de District pendant au moins un an à la date de la présentation de sa candidature.

Responsable Internet

Doit avoir siégé à un Comité de District ou avoir été Correspondante de Club pendant au moins un an à la date de la présentation de sa candidature.

Déléguées Votantes et leurs Suppléantes :

Doivent avoir siégé à un Comité Exécutif de leur Club pendant un an à la date de la présentation de leur candidature.

Une candidate à une fonction au Comité Exécutif du District ne doit pas siéger en même temps au Comité de son Club. Lorsqu'un District se divise, les membres du nouveau District peuvent garder dans ce nouveau District les qualifications qu'ils possédaient dans l'ancien.

1. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DUREE DES MANDATS

Les présentations de candidatures doivent parvenir par écrit à la Secrétaire de District avant le 1^{er} février. Tous les Clubs peuvent présenter une candidature, avec le consentement des candidates, de membres répondant aux conditions requises pour les fonctions suivantes :

Gouverneur :

Candidature et élection annuelle, mais peut être réélu pour une deuxième année consécutive s'il n'y a pas de candidate au poste de gouverneur.

Vice-Gouverneur(s)

Candidature et élection annuelle, mais peut être réélu pour une deuxième année consécutive s'il n'y a pas de candidate au poste de vice-gouverneur.

Secrétaire, Trésorière, Présidente ou Déléguée à l'Extension, Présidente ou Responsable des Relations Internationales, Editrice, Responsable Internet :

Candidature et élection annuelle, elles peuvent être en fonction pour une période maximale de trois années consécutives.

5. REPRESENTANTE NATIONALE, SUPPLEANTE DE LA REPRESENTANTE NATIONALE, DIRECTEUR DU BOARD ET EDITRICE

Candidatures :

A. Les candidatures, avec le consentement des candidates, peuvent être présentées par le(s) Comité(s) de District et doivent être envoyées par écrit à la Représentante Nationale. Ces candidatures écrites doivent parvenir le 31 octobre au plus tard.

B. Une liste des candidates, avec une brève énumération des fonctions exercées, doivent être envoyées par la Représentante Nationale à tous les Clubs avec un bulletin de vote officiel et une enveloppe, qui doit être renvoyée à la Représentante Nationale avant le 15 Février. Pour avoir le droit de voter, les Clubs doivent avoir payé leur cotisation per capita avant le 31 octobre.
Chaque Club a droit à une voix.

C. Les enveloppes de scrutin seront ouvertes et comptées par une personne responsable : les résultats seront envoyés immédiatement au Siège de l'International Inner Wheel en Angleterre.

FONCTION DES MEMBRES DU BUREAU

6. GOUVERNEUR

Le Gouverneur doit :

A. Présider toutes les réunions du Comité de District et en tant que Présidente du Comité Exécutif, superviser le travail et les activités du District.

B. Etre membre de droit de tous les Comités.

En cas de vacance le Vice-Gouverneur assumera les fonctions de Gouverneur.

7. VICE-GOUVERNEUR

Le Vice-Gouverneur doit remplacer le Gouverneur en son absence.

8. SECRETAIRE

La Secrétaire doit :

A. Envoyer les convocations aux réunions et archiver procès-verbaux et autres comptes-rendus.

B. S'occuper de toute la correspondance.

C. Envoyer la liste des candidatures proposées, avec une courte énumération des fonctions exercées, aux Secrétaires des Clubs, au plus tard le 14 Février.

D. Présenter un rapport annuel au Comité de District.

E. Etre membre de droit de tous les Comités.

9. TRESORIERE

La Trésorière doit :

A. Veiller sur les fonds du District.

B. Soumettre au Comité de District un rapport sur la situation financière

FONCTION DES MEMBRES DE DROIT

10. PRESIDENTE OU DELEGUEE A L'EXTENSION

La Déléguée à l'extension doit :

- A.** être la Présidente du Comité d'Extension si un tel Comité est élu.
- B.** Promouvoir l'Extension dans le District.

11. PRESIDENTE OU RESPONSABLE DES RELATIONS INTERNATIONALES

La déléguée aux Relations Internationales doit :

- A.** Être la Présidente du Comité des Relations Internationales si un tel Comité est élu.
- B.** Encourager la correspondance avec les Clubs contact, organiser des échanges, des visites et encourager des actions pratiques d'aide internationale.
- C.** Encourager les membres à rencontrer des personnes dans d'autres pays.

12. EDITRICE

L'Éditrice est responsable du Bulletin de son District ou de toute autre Publication similaire.

13. RESPONSABLE INTERNET

Elle doit être responsable de la Page d'Accueil du District.

VACANCE

En cas de vacance dans une des fonctions reprises ci-dessus, N°7 à 12, le Comité de District désignera une remplaçante dûment qualifiée qui achèvera l'année... En cas de vacance à la fonction de Gouverneur voir N°6.

14. L'IMMEDIATE PAST-GOUVERNEUR

L'Immédiate Past-Gouverneur ne pourra être élue à une fonction dans le Comité Exécutif du District ou dans le Comité de District pendant l'année qui suit sa période de fonction d'Immédiate Past-Gouverneur.

15. DELEGUEES VOTANTES DU CLUB

Les Déléguées Votantes de Club représentent leur Club au Comité de District.

Les Déléguées Votantes ne peuvent siéger pendant plus de trois années consécutives, à moins d'être élues au Comité Exécutif du District.

16. DELEGUEE VOTANTE à la CONVENTION de l'INTERNATIONAL I.W.

Le Comité du District a le droit d'envoyer une Déléguée Votante et de nommer une suppléante en cas de vacance.

17. FONCTIONS DU COMITE DE DISTRICT.

Le Comité doit :

A. Être en fonction du 1^{er} Juillet au 30 Juin.

B. superviser et coordonner les activités des Clubs.

C. organiser de nouveaux Clubs dans le District.

D. fixer le montant annuel des cotisations District.

E. élire avant le 31 mars :

Les Membres du Bureau de District.

L'Éditrice de District.

La Déléguée à l'Extension.

La Responsable des Relations Internationales.

Les Membres des Comités jugés nécessaires.

F. favoriser la poursuite des objectifs de l'Inner Wheel au sein du District.

G. encourager les relations amicales entre les Clubs du District.

18. REUNIONS DU COMITE DE DISTRICT

A. Le Comité de District doit se réunir au moins deux fois par an, sauf dans le cas où un District préfère n'avoir qu'une seule réunion par an pour des raisons géographiques ou climatiques ; l'une des réunions sera l'Assemblée Générale Annuelle.

B. L'Assemblée Générale Annuelle devra inclure dans son ordre du jour la présentation et l'acceptation du rapport du Gouverneur qui pourra aussi être fait par la Secrétaire, la présentation et l'acceptation des comptes par la Trésorière. La nomination d'un Commissaire aux Comptes ou d'un expert indépendant. Toutes les propositions à soumettre à l'Assemblée Générale ou toute autre question utile.

C. Une réunion extraordinaire peut être convoquée à la demande de 50% des Clubs.

D. Les questions à inscrire à l'ordre du jour doivent être communiquées à la Secrétaire de District au moins 30 jours avant la réunion.

E. La convocation à la réunion, accompagnée de l'ordre du jour, doit être envoyée à toutes les Secrétaires de Clubs au moins 14 jours avant la réunion.

19. VOTES

A. Les élections doivent se faire par voie de scrutin.

B. Les autres votes se font à main levée, à moins que le vote par scrutin ne soit demandé par la majorité des Déléguées Votantes présentes à la réunion.

C. En cas de partage égal des voix, celle du Gouverneur sera prépondérante. Le vote peut être fait par correspondance avec l'approbation du Gouverneur ; le scrutin sera déclaré clos 14 jours après la date d'expédition des propositions ou avant si tous les votes des membres ont été reçus.

Les décisions prises au moyen d'un vote par correspondance seront confirmées à une réunion ultérieure du Comité de District.

D. Seuls ont droit de vote les Clubs qui sont en règle de cotisation.

20. QUORUM

Le quorum est constitué par 50% du Comité de District ou de tout autre Comité permanent.

21. COMITES

Comité Exécutif

Membres du Bureau (Officers).

Membres de droit habilités à voter.

Un membre ne peut pas siéger au Comité Exécutif du District pendant plus de six années consécutives à moins qu'il ne soit élu Vice-Gouverneur.

Au cas où le Comité de District juge inutile l'un des Comités suivants, celui-ci ne doit pas être formé cette année-là.

Comité d'Extension

Déléguée à l'Extension (Présidente).

Membres (pas plus de quatre) ayant été Déléguées Votantes au Comité de District pendant un an au moins à la date de la présentation de leur candidature.

Comité des Relations Internationales

Responsable des Relations Internationales (Présidente).

Membres (pas plus de quatre) ayant été Déléguées Votantes au Comité de District ou Responsables des Relations Internationales de leur Club pendant un an au moins à la date de la présentation de leur candidature. Les Membres de ces Comités sont rééligibles annuellement pour une durée maximum de

trois années consécutives, à moins d'être élus Gouverneurs.
Les Présidentes de ces Comités ne sont pas rééligibles dans le même Comité pendant l'année qui suit la fin de leur mandat.

Autres Comités

Les Comités de District peuvent élire tout Comité jugé nécessaire.

22. FINANCES ET VERIFICATION DES COMPTES

A. L'Exercice financier court du 1^{er} Juillet au 30 Juin.

B. Cotisations :

Chaque Club doit verser aux fonds du District avant le 31 octobre, une cotisation dont le montant est fixé par la majorité des deux tiers des membres du Comité de District lors de l'Assemblée Générale annuelle. Cette décision doit figurer à l'ordre du jour.

C. Dépenses

Les dépenses nécessitées par les activités du District sont prélevées sur les fonds du Comité du District.

D. Paiements

Les paiements prélevés sur les fonds du Comité de District seront effectués par chèque, virement, prélèvement ou transfert bancaire et signés par deux des membres suivants : Gouverneur, Trésorière et Secrétaire. La responsabilité pour une tenue correcte des comptes est partagée par ces personnes. Les finances du District ne doivent pas être contrôlées par une seule personne.

E. Vérification des comptes :

Les comptes du Comité de District seront vérifiés annuellement et communiqués à tous les Clubs.

MANUEL

INFORMATIONS GENERALES

Les fascicules comprenant les informations suivantes sont disponibles auprès du Siège de l'International Inner Wheel ou sur le site internet : www.internationalinnerwheel.org

Formation d'un Club

Division d'un Club

Fusion de Clubs

Dissolution d'un Club

Formation d'un District

Fonctionnement d'un District

Division d'un District

Dissolution d'un District

Formation d'un Organe Directeur National

Dissolution d'un Organe Directeur National

Création du poste de Représentante Nationale et de Suppléante de la Représentante Nationale

QU'EST-CE QUE L'INNER WHEEL ?

L'Inner Wheel a comme objectif l'amitié et le service personnel. Ce n'est pas ce que l'on appelle une "organisation de collecte de fonds", mais chaque Club choisit ses propres œuvres de charité et ses moyens de service.

Une des grandes caractéristiques de l'Inner Wheel est l'occasion offerte à ses membres, de par le monde, d'apprendre à se connaître et ainsi de contribuer à l'amitié et à la compréhension internationales.

Des Conventions Internationales se tiennent à intervalles réguliers ; tous les membres peuvent y assister.

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

L'International Inner Wheel forme un lien entre les Membres du monde entier sur tous les Continents.

Les Membres peuvent avoir des contacts entre eux par échange de correspondance, en se rendant visite et en s'unissant pour réaliser des activités internationales. Les visites de la Présidente Internationale rapprochent les membres entre eux parce qu'ils sont informés des activités Inner Wheel dans des pays très différents. Les Clubs exercent leurs activités sociales tant dans leur propre communauté qu'au-delà des frontières nationales.

Pour apprécier pleinement la force et les traditions Inner Wheel il faut se rappeler les objectifs, le dévouement et l'intuition de notre Présidente Fondatrice, Mrs. Oliver Golding (Margarette) qui a créé le premier club Inner Wheel à Manchester en 1924, et toutes celles qui nous ont si bien guidées depuis des années.

Les bases sur lesquelles l'International Inner Wheel s'est construite, furent établies en 1934, quand l'Association des Clubs Inner Wheel de Grande Bretagne et d'Irlande s'est constituée avec Mrs. Oliver Golding comme Présidente Fondatrice et Mrs. Nixon comme Secrétaire, toutes deux membres du Club de Manchester (Angleterre). Elles ont compris que l'union fait la force et eurent la sagesse et la prévoyance de grouper les Clubs en Districts et ensuite, de réunir les Districts pour former une Association.

Dès le début de son existence, l'Inner Wheel se propagea à l'étranger, Ballarat (Australie), Bergen (Norvège), Napier (Nouvelle Zélande), Winnipeg (Canada) et Port-Elizabeth (Afrique du Sud) furent parmi les premiers clubs formés. En 1947 les mots de « Grande Bretagne et d'Irlande » furent supprimés du titre et l'Inner Wheel adopta le nom de « Association des Clubs Inner Wheel ».

En 1962, pour la première fois, des membres de pays autres que la Grande-Bretagne et l'Irlande furent invités à participer à la direction de l'association mais ce n'est qu'en 1967, lorsque l'International Inner Wheel fut créée, que la possibilité fut donnée à des membres qualifiés de n'importe quel pays de devenir « officers » (Membres du Bureau) et, entre autres, Présidente Internationale.

En 1993, Il a été convenu de restructurer l'Organe Directeur International qui comprend désormais les Membres du Comité Exécutif et les Directeurs du Board, limitant le nombre de personnes siégeant à l'Organe Directeur.

En 2012, la décision a été prise que la Présidente de la Commission des Statuts sera Membre de droit du Comité Exécutif de l'Organe Directeur International Inner Wheel.

THEME DE L'INTERNATIONAL INNER WHEEL

Tous les ans un nouveau thème est proposé par la Vice-présidente au Comité Exécutif de l'International Inner Wheel pour approbation. Le thème international a priorité absolue sur tout autre thème.

Le terme « International Inner Wheel » ne doit pas figurer en première ligne sur les en-têtes de lettre de Club, de District et de l'Organe Directeur National.

LES STATUTS

Les Statuts de l'International Inner Wheel lient tous les membres et ils définissent le logo, les objectifs, les conditions requises pour devenir membre, la procédure d'élection des dirigeantes de l'International Inner Wheel et des Directeurs du Board.

La langue officielle est l'anglais.

Toutes les Chartes sont octroyées par l'International Inner Wheel et signées par la Présidente Internationale.

Quand un nouveau Club fait partie d'une Association ou d'un Organe Directeur National, la Charte doit être signée par la Présidente Internationale et par la Présidente de l'Association/Conseil National ou par la Représentante Nationale.

Quand un nouveau Club n'a pas d'Organe Directeur National, la Charte sera signée par la Présidente Internationale et la Représentante Nationale, si elle existe. La Charte n'est envoyée que lorsque la cotisation « per capita » a été payée.

Structures au niveau national

- (a) Pays avec beaucoup de Clubs et de Districts, un Organe Directeur National et une Représentante Nationale élue.
- (b) Pays avec quelques Clubs et Districts et une Représentante Nationale Elue.
- (c) Pays avec peu de Clubs regroupés dans un ou plusieurs Districts, mais sans Représentante Nationale élue.
- (d) Pays sans structures nationales ou de District mais qui ont quelques clubs non-districtés.

Districts et Clubs à l'intérieur de frontières désignées peuvent former un Organe Directeur National (au moins deux Districts). L'Organe Directeur National est constitué par les Membres du Bureau élus, les autres membres du Conseil et une Représentante Nationale élue. (Voir 1(a) ci-dessus).

Dans le cas d'un seul District ou d'un groupe de Districts avec une Représentante Nationale, celle-ci doit rendre compte du travail des Districts et être en contact avec l'International Inner Wheel. IL s'agit de la structure évoquée sous 1(b) ci-dessus.

Il est possible de diviser un District.

Il est possible de dissoudre un District quand les Clubs sont trop peu nombreux pour le maintenir.

Les Clubs deviendront alors des Clubs non-districtés (voir 1(d) ci-dessus), ou pourront adhérer à un District voisin. Il n'y a pas de restriction quant au nombre de membres d'un Club. Si on pense qu'un Club est trop grand pour fonctionner de façon satisfaisante, il peut être divisé. Dans ce cas il faut élire un nouveau Comité Exécutif pour la nouvelle entité.

Quand un Club voit ses effectifs diminuer, il peut continuer à fonctionner aussi longtemps que ses membres le souhaitent. Il est possible de dissoudre le Club et de permettre aux membres de rejoindre d'autres Clubs. De petits clubs peuvent fusionner.

Les Règlements Nationaux

Les règlements nationaux au niveau du Club, du District et du pays doivent recevoir l'approbation du Comité Exécutif de l'International Inner Wheel.

Ces règlements nationaux (Bye-Laws) permettent aux membres de vivre selon les coutumes et traditions de leur pays.

Réunions du Club

Habituellement les Clubs ont une réunion mensuelle bien que certains d'entre eux préfèrent se réunir tous les quinze jours. L'assiduité n'est pas obligatoire. Lorsque les Clubs ont un conférencier à chaque réunion, les communications doivent être traitées avant son arrivée. Les affaires concernant le Club doivent être traitées régulièrement et il est préférable parfois de faire des réunions de travail séparées.

La procédure suivante est suggérée :

Ouverture de la séance par la Présidente.

Excuses des absentes.

Lecture du compte-rendu, approbation et signature.

Affaires courantes.

Correspondance.

Procès-verbaux.

Questions diverses.

Les rapports de l'International Inner Wheel, de l'Organe Directeur National et du District doivent être résumés et expliqués lors des réunions du Club.

1. Si une discussion surgit, la Présidente doit conserver une attitude impartiale et veiller à ce que les décisions prises reflètent les vœux de la majorité des membres.

2. Les personnes qui prennent la parole doivent s'adresser à la Présidente.

3. Une proposition ne sera soumise à une discussion générale qu'après avoir été soutenue.
4. Un amendement à une proposition doit lui apporter une amélioration ou une modification, et tous les amendements seront soumis au vote de l'Assemblée avant la proposition.
5. La décision de la Présidente au sujet de la conduite et de l'ordre des débats est définitive et sans appel.
6. Lors de toute réunion, en cas de parité des votes, la voix de la Présidente est prépondérante.
7. Le Club devrait dire à ses délégués comment elles doivent voter aux réunions de District mais devrait leur donner le pouvoir de voter librement après avoir entendu l'exposé de points de vue différents ou en cas d'amendements

LES NOUVEAUX MEMBRES

Les membres de l'Inner Wheel peuvent inviter les épouses des Rotariens des Rotary clubs locaux comme membres potentiels, ainsi que les autres femmes qui peuvent devenir membres du club.

Depuis 2005 quelques Clubs « Nouvelle Génération », avec des réunions plus flexibles, ont été créés pour encourager l'adhésion de femmes plus jeunes et en activité. Pour plus d'information contacter le Siège de l'International Inner Wheel.

Accueil des nouveaux Membres

La procédure suivante est proposée pour accueillir les nouveaux Membres :

Au début de la réunion, la Présidente expose les objectifs de l'International Inner Wheel, (Statuts et Manuel, page 1) puis s'adresse personnellement à chaque nouveau Membre et lui dit :

Nous vous avons demandé de devenir membre de notre Club Inner Wheel parce que nous sommes sûres que vous accepterez avec joie les devoirs d'amitié et de service qui incombent à tout membre Inner Wheel.

Nous pensons qu'il vous plaira d'être membre d'une Organisation vraiment Internationale et que vous participerez pleinement et activement à la vie de notre Club.

Nous espérons que vous trouverez ici parmi nous le sentiment d'être avec des amies et qu'avec joie vous prendrez part à toutes les activités Inner Wheel.

La Présidente demande à toute l'assistance de se lever et s'adressant au nouveau Membre lui dit :

« Madame au nom des Membres du Club Inner Wheel de, je vous souhaite la bienvenue et (s'adressant au Club) : Je vous présente ce nouveau Membre et vous demande de partager avec elle votre amitié.

ANNIVERSAIRES DE CLUBS

La date de la réunion de formation du Club et la date de l'enregistrement du Club sont écrites sur la Charte, et toutes les deux peuvent être considérées comme date officielle de l'Anniversaire du Club. Parfois cet anniversaire peut revêtir un éclat particulier et donner l'occasion de rappeler les objectifs de l'Inner Wheel.

VISITES INTER-CLUBS

Les visites entre les Clubs élargissent le cercle de l'amitié et permettent un échange d'idées.

VISITEURS

L'heure et le lieu des réunions peuvent être modifiés au cours de l'année et les membres qui désirent rendre visite à d'autres clubs devraient en avertir par téléphone la Secrétaire du Club auparavant.

Les membres à qui on demande de prendre la parole, quand ils visitent un Club dans un autre pays que le leur, parlent en leur nom personnel. Il faut veiller à ne donner que des informations vraiment exactes et à jour.

TRANSFERT

Un membre qui déménage dans une autre ville peut être transféré au Club Inner Wheel local. La Secrétaire de l'ancien Club se mettra en rapport avec la Secrétaire du nouveau Club.

Si un accord doit être trouvé concernant la cotisation, les trésorières des clubs concernés s'arrangent entre elles.

Au cas où un membre d'un Club Non-Districté désirerait un transfert, la demande doit être faite au Siège de l'International Inner Wheel.

Un membre s'installant dans une région ou une ville où il n'y a pas de Club Inner Wheel peut garder sa qualité de membre de son Club d'origine. Le problème de la cotisation est à régler par le Club concerné.

FINANCES – CLUBS

Les fonds nécessaires au fonctionnement de l'Inner Wheel à tous les niveaux proviennent de la cotisation des membres. En fixant le montant de la cotisation annuelle le Club doit s'assurer qu'elle couvrira la cotisation *per capita* due à l'International Inner Wheel, celles dues à l'Organe Directeur National et au District (quand ils existent) et qu'elle sera suffisante pour faire face aux dépenses courantes du Club.

Quand un Club fait partie d'un District, si le District n'a pas prévu de supporter les frais de déplacement aux réunions de District, le compte de fonctionnement du club doit être suffisamment approvisionné pour rembourser les frais de voyage des Déléguées votantes qui se rendent aux réunions de District. Une Déléguée doit toujours accepter ces remboursements car il entre dans la politique de l'Inner Wheel de veiller à ce qu'aucun membre ne refuse une fonction à cause des dépenses qu'elle pourrait occasionner.

Les Clubs non-Districtés doivent payer la cotisation *per-capita* due à l'International Inner Wheel directement au Siège International.

Il faut rappeler aux Clubs que s'ils n'ont pas payé leur cotisation *per capita*, ils ne pourront ni voter ni participer à d'autres activités de l'Inner Wheel.

TRESORIERE

La Trésorière est responsable de tous les fonds du Club y compris de ceux récoltés par des sous-commissions.

Tout paiement prélevé sur les fonds du Club sera effectué par chèque, virement, prélèvement, transfert bancaire ou opération bancaire en ligne signé par un des membres du Bureau (Officer) suivants: Présidente, Trésorière ou Secrétaire avec l'approbation d'un autre membre du Bureau (Officer). La responsabilité pour une tenue correcte des comptes est partagée par ces personnes. Les finances du Club ne doivent pas être contrôlées par une seule personne.

Deux comptes distincts doivent être tenus :

N°1 : Le Compte Fonctionnement

N°2 : Le Compte Œuvres Sociales

À chaque réunion, la Trésorière doit faire un rapport sur les bilans des finances des deux Comptes

Vérification des Comptes

Les comptes du Club seront vérifiés et le bilan sera communiqué à tous les membres au moins quatre jours avant l'Assemblée Générale Annuelle.

Compte N°1

Compte Fonctionnement

Celui-ci couvre toutes les cotisations *per capita* : celles de l'International Inner Wheel, de l'Organe National et du District ; les frais tels que fournitures de bureau, timbres, téléphone, imprimerie, location de locaux, honoraires des conférenciers, et tous les autres frais d'administration jugés nécessaires.

Compte N°2

Compte Œuvres Sociales

Tous les fonds récoltés pour les œuvres sociales, auxquels d'autres personnes que les Membres ont contribué, doivent être utilisés uniquement dans ce but. Ils ne doivent pas servir à couvrir les dépenses de fonctionnement du Club.

Attribution des fonds pour œuvres sociales.

Tous les Membres doivent avoir l'occasion de donner leur avis. Néanmoins on gagnera du temps si le Comité Exécutif de Club fait des propositions lors de l'Assemblée Générale afin qu'elles soient discutées et votées par la majorité des Membres.

Collecte des fonds

Chaque Club trouvera des moyens différents pour récolter des fonds. On peut citer les tombolas, les ventes de produits à emporter, les boutiques de produits neufs, les ventes de produits fabriqués par les membres, les boutiques, les soirées de jeux, les soirées de conférences, les défilés de mode, etc.

EXTENSION

Aucun Membre n'est autorisé à parler au nom de l'International Inner Wheel sans avoir consulté au préalable le Siège de l'International Inner Wheel.

Tous les Membres peuvent parler d'Inner Wheel particulièrement quand ils rencontrent de futurs membres potentiels, mais pour donner des renseignements corrects, ils doivent bien connaître les Statuts et l'histoire de cette organisation mondiale.

Extension dans les Districts

Le Comité d'Extension ou la Déléguée à l'Extension a la responsabilité de ce travail dans le District.

La Présidente ou la Déléguée à l'Extension doit en premier lieu contacter le Club Rotary ou un Club Inner Wheel pour parrainer un nouveau Club. Si ceux-ci ne manifestent aucun intérêt, les femmes qui désirent devenir des membres Inner Wheel peuvent être contactées directement si elles manifestent le désir de former un Club ou de devenir membre d'un Club existant.

REUNIONS DE DISTRICT

Voir Règlement District 17, A, B, C, D, E

Assemblées

Ce sont des réunions de groupe, réunissant les Présidentes de Club, Secrétaires, Trésorières, Correspondantes et Déléguées aux Relations Internationales, chaque groupe étant dirigé par le Membre du Comité Exécutif correspondant. Ces réunions permettent à chaque responsable d'être mise au courant de sa charge et donnent l'occasion de discuter d'idées nouvelles. Elles sont particulièrement utiles pour les membres qui occupent une fonction pour la première fois.

Rallyes

Le Rallye est une réunion de tous les Clubs du District, à laquelle tous les Membres sont invités. Ce n'est pas une réunion de travail, mais c'est une occasion pour tous les Membres des Clubs de se rencontrer à l'échelon du District. Des réunions de Service International, des réunions interdistricts ou inter-Pays suscitent également beaucoup d'enthousiasme parmi les Membres.

CORRESPONDANCE

Pour tous les écrits il y a la règle suivante à suivre :

Le nom du Club sera : Inner Wheel Club de ... (nom).

Le nom du District sera : District... (nombre) de..... (Pays/ou Région Géographique) et le nom de l'Organe Directeur National sera celui de ou des pays ou régions géographiques.

Clubs réunis en District :

La procédure normale veut que le club communique avec le district et que le district communique avec l'organe directeur/association nationale et la représentante nationale, le cas échéant, qui transmettra la question au siège international si nécessaire. Dans des circonstances particulières, les clubs peuvent écrire directement au siège international ou à l'association/l'organe directeur national, mais des copies de la correspondance doivent être envoyées à la représentante nationale et à la secrétaire de district, le cas échéant.

Clubs non-Districtés

Les Clubs non-Districtés écrivent directement au Siège de l'International Inner Wheel.

ELECTIONS

Il y a quatre sortes d'Elections **(1)** Club ; **(2)** District ; **(3)** Organe Directeur National ou Association ; **(4)** International Inner Wheel.

1. Les Membres présentent les candidatures pour le Comité Exécutif du Club.
2. Les Clubs présentent les candidatures pour le Comité Exécutif du District.
3. Le(s) Comité(s) de District présente(nt) les candidatures pour l'Association ou l'Organe Directeur National.
4. Le(s) Comité(s) de District des pays avec Organe Directeur National présente(nt) les candidatures pour les Membres du Bureau de l'International Inner Wheel, les Directeurs du Board, l'Éditrice/Média Manager Internationale, les Représentantes Nationales, et les Suppléantes des Représentantes Nationales.
5. Les Pays qui n'ont qu'un (des) Comité(s) de District et une Représentante Nationale peuvent présenter des candidates pour les postes de Représentante Nationale, de Suppléante de la Représentante Nationale et de Directeur du Board et Éditrice Internationale.
6. les Pays qui ont seulement un ou plusieurs Districts peuvent présenter des candidates pour le poste d'Éditrice Internationale.

Les candidatures pour les Membres du Bureau de l'International Inner Wheel et pour les Directeurs du Board doivent parvenir au Siège le 30 Septembre au plus tard. Il incombe au District de s'assurer que la candidate est physiquement capable d'assumer le travail inhérent à sa fonction.

La liste des fonctions présentes et passées exercées par la candidate au sein de l'Inner Wheel doit être vérifiée par l'Association/l'Organe Directeur National ou le District concerné.

Le consentement de chaque candidate doit être obtenu.

Les candidatures de tous les Membres du Bureau et tous les Membres des Comités doivent être présentés par écrit à une date convenue et spécifiée. Les candidates doivent être élues annuellement, même si elles peuvent remplir leurs fonctions plus d'un an. A tous les niveaux la candidate sera élue à la majorité simple des votes exprimés.

Membres de Bureau et de Comités ayant achevé leur Mandat

C'est un devoir pour le Membre ayant achevé son Mandat de transmettre à son successeur toutes les archives et autres documents pour le mettre au courant des tâches à accomplir et assurer la continuité de la fonction.

Comités Permanents :

Pour ceux-ci il faut se référer aux paragraphes **19 et 20** du Règlement standard des Districts qui n'ont pas d'Organe Directeur National ou aux Règlements Nationaux (Bye-Laws). Le travail d'un Comité Permanent lui est délégué par le Comité de District qui garde le contrôle des travaux.

Election des Comités Permanents

L'Election des Comités permanents doit avoir lieu avant le 31 mars. Ces Comités fonctionneront du 1^{er} Juillet au 30 juin suivant. Si le comité d'Extension n'est pas jugé utile, on peut élire une Déléguée à l'Extension.

La Présidente du Comité d'Extension ou la Déléguée à l'Extension et la Présidente des Relations Internationales ou la Responsable des Relations Internationales, doivent être élues avant le 31 mars et exerceront leur mandat du 1^{er} Juillet au 30 Juin suivant.

Comités Spéciaux et Autres

Ceux-ci peuvent être formés au niveau du Club ou du District quand des situations particulières le justifient comme l'organisation d'un Rallye ou d'une conférence Interdistrict. Quelques Districts ont un Comité de rédaction qui aide l'Editrice quand les Clubs concernés sont nombreux.

Tous ces Comités sont responsables envers le Comité de District.

Le Gouverneur de District et la Secrétaire sont Membres de droit de tous les Comités de District.

INSIGNES

Seuls les insignes dont le dessin a été approuvé peuvent être portés lors des activités Inner Wheel.

Un Membre ne peut porter l'insigne de ses fonctions lors d'une activité rotarienne que s'il est officiellement invité pour représenter l'Inner Wheel.

Une Présidente de Club devrait porter son collier lors de toutes les réunions de son Club et également lorsqu'elle rend visite à un autre Club, quand elle assiste à des Remises de Charte, lors des réunions de District, des Rallyes, des conférences et des Conventions.

Si un Membre est invité à assister à une réunion d'une autre organisation, afin d'y représenter son District ou son Club, il doit porter l'insigne de ses fonctions.

Si un Membre transféré à un autre Club désire porter les insignes de son Club précédent, avec la mention des fonctions qu'il a exercées, il peut le faire à condition que ces insignes soient portés séparément de ceux de son nouveau Club.

Les Membres sont invités à porter régulièrement l'insigne miniature, particulièrement quand ils voyagent.

Quand un Club est formé il est conseillé que les insignes suivants soient portés :

L'insigne de Membre du Club pour chaque Membre.

La barrette pour la Secrétaire et la Trésorière.

L'insigne de la Présidente.

Ceux-ci peuvent être commandés directement chez :

| | | |
|--|--|--|
| A.W.Matthews Ltd 54 High Street Gillingham Kent UK, ME7 1BA | Toye, Kenning & Spencer Regalia House Newton Road Bedworth, Warwickshire UK CV12 8QR | Mohan Plastics Office N° 63 Roshanara Plaza Complex Roshanara Road Delhi, 110007 Inde |
|--|--|--|

Certains Pays ont leur propre fournisseur mais il faut s'assurer que les insignes soient bien approuvés par l'International Inner Wheel.

EMBLEME INNER WHEEL

Quand l'Emblème (Logo) est reproduit en couleur, les couleurs doivent être : JAUNE (Pantone 108C ou 108U, CMYK1.11.100.0, RGB 255.219.0 ou Hex FFDB00) et BLEU (Pantone 3005C ou 3005U). L'emblème ne doit pas être modifié ou dégradé. L'emblème doit être utilisé uniquement pour du matériel Inner Wheel.



PUBLICATIONS

Les publications officielles d'International Inner Wheel sont :

1. Le livret renfermant les Statuts de l'International Inner Wheel et le Manuel d'Informations Générales.
2. L'Annuaire annuel (Directory).
3. La Revue de l'International Inner Wheel (Newsletter) publiée une fois par an ou selon la décision de l'Organe Directeur.
4. Le fascicule « Présentons l'International Inner Wheel ».

La liste des prix de ces publications paraît chaque année, sauf en ce qui concerne la Revue Internationale dont le prix est inclus dans la cotisation. Toutes les commandes doivent être accompagnées du règlement correspondant.

Site Internet

Tous les Clubs et Districts sont invités à se connecter régulièrement sur le site de l'International Inner Wheel www.internationalinnerwheel.org, et à inciter tous leurs Membres de faire de même. Toutes les dernières

informations sont accessibles sur le site internet y compris «Nouvelles », «Actions », « ONU », « Manifestations » (Convention) et il est régulièrement mis à jour.

On peut visiter les sites officiels de tous les Pays où Inner Wheel est implanté depuis le site IIW.

Il y a une bibliothèque avec toute la documentation officielle où les formulaires, dépliants, revues et documents de formation peuvent être téléchargés pour reproduction.

Afin de maintenir le site internet à jour au niveau des nouvelles et des projets sociaux il est demandé aux Représentantes Nationales d'envoyer les informations à l'Editrice/Responsable Média Internationale pour mise en ligne.

Facebook et Réseaux Sociaux

La page d'accueil officielle FB de l'IIW est

[<www.facebook.com/InternationalInnerWheel>](https://www.facebook.com/InternationalInnerWheel)

Les pages d'accueil FB IW officielles des pays doivent être administrées par les Organes Directeurs Nationaux pour les pays avec une Représentante Nationale et par les Districts s'il n'y a pas de Représentante Nationale.

Le contrôle de l'exactitude de toutes les informations sur Inner Wheel est du devoir de la Représentante Nationale et de la Responsable Internet pour les pays sans Représentante Nationale.

Un ODN, un District ou un Club peut créer une page Facebook ou un autre compte de média social et utiliser le nom de profil "Inner Wheel (nom du pays ODN, du District ou du Club)". Les groupes Facebook ouverts ou fermés doivent choisir d'autres noms. Toute information sur l'IW doit être en conformité avec les objectifs et les règles de l'IIW.

DIVERS

Annales : Il est conseillé à tous les Clubs et Districts de tenir un livre dans lequel les événements, les activités, et autres sujets d'intérêt particulier seront consignés.

Formulaire :

Afin d'économiser les frais de port, et quand c'est possible, un original des différents formulaires à usage interne sera envoyé à chaque pays par IIW, afin qu'il soit reproduit et diffusé.

On peut aussi trouver les formulaires sur www.internationalinnerwheel.org ou les recevoir par mail à l'adresse e-mail du Club, du District ou de l'Organe Directeur National.

Margarette Golding Award

Une distinction a été créée, en 2000, au nom de Margarette Golding, la fondatrice de l'Inner Wheel, pour récompenser des services personnels hautement louables rendus à la communauté.

La distinction peut être décernée à des membres de l'Inner Wheel ou à des membres du grand public, pour des services personnels exceptionnels, qui ne doivent pas avoir de lien direct avec les activités effectuées pour le compte de l'Inner Wheel ou pour la collecte de fonds Inner Wheel/Rotary.

International Inner Wheel CONVENTIONS

- 1^{ère} Convention 1970** La Haye, Pays-Bas
- 2^{ème} Convention 1973** Copenhague, Danemark
- 3^{ème} Convention 1976** Sydney, Australie
- 4^{ème} Convention 1979** Brighton, Angleterre
- 5^{ème} Convention 1982** Paris, France
- 6^{ème} Convention 1985** Orlando, Floride USA
- 7^{ème} Convention 1988** Stavanger, Norvège
- 8^{ème} Convention 1991** La Haye, Pays-Bas
- 9^{ème} Convention 1993** Sydney, Australie
- 10^{ème} Convention 1997** Berlin, Allemagne
- 11^{ème} Convention 2000** Stockholm, Suède
- 12^{ème} Convention 2003** Florence, Italie
- 13^{ème} Convention 2006** Christchurch, Nouvelle Zélande
- 14^{ème} Convention 2009** Kota Kinabalu, Malaisie
- 15^{ème} Convention 2012** Istanbul, Turquie
- 16^{ème} Convention 2015** Copenhague, Danemark
- 17^{ème} Convention 2018** Melbourne, Australie
- 18^{ème} Convention 2021** Jaipur, Inde (Convention virtuelle)

International Inner Wheel Motions Générales approuvées lors de Conventions

TROISIÈME CONVENTION – Sydney, Australie, Mai 1976

Le Comité Exécutif du District 39 (Suède) suggère que, ayant bien à l'esprit la bonne organisation de l'International Inner Wheel et les idéaux qui motivent son action, tous les membres de l'International Inner Wheel adoptent et utilisent un même thème partout dans le monde.

Le thème sera choisi chaque année par le Board.

SIXIÈME CONVENTION – Orlando, Floride, USA, Mai 1985

Les Conventions dureront trois jours, sans tenir compte de la journée d'inscription. Des ateliers seront organisés, de même que des conférences sur des sujets intéressant l'humanité, c'est-à-dire des sujets essentiels pour les femmes à travers le monde tels que l'éducation, l'indépendance, l'égalité, etc.

SEPTIÈME CONVENTION – Stavanger, Norvège, Mai 1988

L'Inner Wheel International devrait étudier la question des abus sexuels d'enfants dans l'industrie pornographique et utiliser tous les moyens à sa disposition pour condamner ces pratiques et leurs auteurs.

HUITIÈME CONVENTION – La Haye, Pays-Bas, Avril 1991

Il est proposé de créer un Fonds à l'occasion du 25^{ème} anniversaire de l'International Inner Wheel, les fonds reçus devraient être utilisés dans le pays où ils sont récoltés. Les organisateurs bénéficiant de ces fonds seront le « Save the Children Fund » ou d'autres organisations similaires pour l'enfance.

NEUVIÈME CONVENTION – Sydney, Australie, Octobre 1993

L'International Inner Wheel limitera sa participation auprès des Nations Unies (par exemple ECOSOC et UNICEF) au rôle d'observateur avec statut consultatif.

DIXIÈME CONVENTION – Berlin, Allemagne, Avril 1997 L'IIW prendra les mesures voulues afin qu'un Membre du Comité Exécutif, responsable des relations avec les Nations Unies pendant l'année de la Conférence Mondiale des Femmes puisse le représenter et être déléguée officielle à ladite Conférence.

La Présidente fit remarquer que la proposition ci-dessus est en contradiction avec la clause des Statuts relative à l'affiliation, mais qu'il s'agit d'une motion générale non contraignante.

Il y aura encore deux Conventions avant la prochaine Conférence Mondiale des Femmes qui permettront aux membres soit de modifier la clause d'affiliation, soit de réformer la motion générale ci-dessus.

ONZIÈME CONVENTION – *Stockholm, Suède, Mai 2000*

L'International Inner Wheel doit prévoir un budget pour envoyer un membre du Comité Exécutif comme observateur à la Conférence Mondiale des Femmes. Ce membre sera celui qui l'année de la Conférence Mondiale sera responsable des intérêts Inner Wheel auprès des Nations Unies.

Projets Sociaux : À chaque Convention Internationale, l'International Inner Wheel détermine un projet social qui pourrait être soutenu par des Clubs Inner Wheel du monde entier.

Distinction Margarete Golding Création d'une distinction au nom de Mrs. Oliver Golding à l'exemple de la distinction « Paul Harris Fellow » du Rotary International.

TREIZIÈME CONVENTION – *Christchurch, Nouvelle Zélande, Mai 2006*

Création d'une Distinction au nom de Margarete Golding pour service exceptionnel à travers Inner Wheel ou pour la Communauté.

Le projet social international choisi sera l'Education des filles avec le concours de l'UNICEF notamment à Madagascar pour 2006 à 2009.

QUATORZIÈME CONVENTION – *Kota Kinabalu, Sabah, Malaisie, Mai 2009*

Le projet international choisi pour 2009-2012 sera l'Education des filles avec l'UNICEF en particulier en BOLIVIE.

QUINZIÈME CONVENTION – *Istanbul, Turquie, Avril 2012*

L'Organe Directeur de l'International Inner Wheel a reçu l'autorisation d'étudier la création d'un **Conseil des Statuts**. Les propositions de modification des Statuts seront votées en 2015 et a première réunion du Conseil des Statuts aura lieu en 2018.

SEIZIÈME CONVENTION – *Copenhague, Danemark, Mai 2015*

Il a été convenu que la Présidente de la Commission des Statuts, les membres de sa Commission et l'Organe Directeur de l'International Inner Wheel peuvent faire des modifications mineures telles que correction d'omissions d'impression et d'erreurs typographiques et procéder à des simplifications, clarifications et introduction de renvois sans soumettre chaque modification mineure au vote de la Convention.

Il a été convenu que la Présidente de la Commission des Statuts, les membres de sa Commission et l'Organe Directeur de l'International Inner Wheel peuvent faire des modifications mineures telles que correction d'omissions d'impression et d'erreurs typographiques et procéder à des simplifications, clarifications et introduction de renvois sans soumettre chaque modification mineure au vote de la Convention.

Il a été convenu que Inner Wheel célébrera la « **Journée Internationale de la Paix des Nations Unies** » le **21 Septembre de chaque année**. Il a été convenu d'encourager la **coopération de l'International Inner Wheel avec des ONG** ayant des programmes similaires.

DIX-SEPTIÈME CONVENTION – *2018 – Melbourne, Australie, Avril 2018*

Décision sur la restructuration des futures Conventions, comme moyen d'avancer pour mieux utiliser le temps disponible. Réduction du temps consacré aux propositions ou aux amendements et utilisation du temps gagné pour une plus grande participation, des ateliers, des formations et d'autres événements.

DIX-HUITIÈME CONVENTION - *Jaipur, Inde (tenue virtuelle). Avril 2021*

Les finances de l'International Inner Wheel sont florissantes grâce à une excellente gestion financière au cours des années. Les bénéfices annuels doivent être investis dans le matériel publicitaire, le vote électronique, etc. Si des bénéfices sont réalisés lors de la convention de l'année précédente, ils doivent être utilisés pour organiser la convention triennale, le seul événement International Inner Wheel.

**Projet Social International
2012 – 2015**

Il a été convenu que le thème commun pour la collecte de fonds dans tous les pays Inner Wheel du monde sera : « **Un monde meilleur** » spécialement pour les besoins des enfants. Les Pays choisiront leur propre projet sous le thème : “ Un monde meilleur pour les enfants ”. Un Logo a été créé qui doit être utilisé pour toute démarche faite au nom d’Inner Wheel pour collecter des fonds pour ce projet.



**Projet Social International
2015-2018**

Projet Social International 2015-2018 Il a été convenu que le thème commun pour la collecte de fonds dans tous les pays Inner Wheel du monde continuerait à être « **Happier Futures – Better Lives** » permettant de poursuivre l’aide aux enfants mais aussi d’aider des projets permettant d’améliorer la vie de tout un chacun.



**Projet Social International
2018-2021**

Le projet international commun pour la collecte de fonds sera « Caring for Women and Girls ».



**Projet Social International
2021-2024**

Le projet international commun pour la collecte de fonds est

« Strong Women Stronger World ».



Publié par
Organe Directeur International Inner Wheel
France, Andorre, Maroc, Algérie, Tunisie

Imprimé par SA Imprigraph, Siret 875 780 207